

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 FEVRIER 2009**

L'An deux mil neuf, le seize février à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. RONCIER J, MM. FUSIL J.P., ROULLEAU O, TOURNEUX A,  
MM. BESSE T, FARDEL E, NERACOU LIS F, THUILLIER J.Cl,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch

ETAIT ABSENT : Mr BIARD J.P, excusé.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Thierry BESSE a été élu secrétaire

Date de convocation : 06 Février 2009

Nb de membres en exercice : 11      Nb de membres présents : 10      Nb de votants : 10

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2009**

Le compte-rendu de la séance du 08 Janvier 2009 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**OBJET : COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**Commissions communales**

**Commission voirie**

Monsieur Olivier ROULLEAU, rapporteur de la commission voirie, informe qu'il rencontrera des entreprises pour l'aménagement du carrefour CD40/CD921 et la réparation de la voie communale en amont du lieudit « Le Chat Blanc » suite au gel.

L'aménagement de la Place de la Poste sera poursuivi avec plantations de deux arbres, la délimitation du boulo drome avec des rondins de bois et plantation d'arbustes. Il sera confectionné un enrobé sur la partie réservée au stationnement.

Les habitations du lieudit « Villebeau tru » dispose d'une numérotation avec apposition de panneaux à chaque extrémité du hameau. Cette opération de signalisation et de numérotation se poursuivra au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 pour l'ensemble des lieudits de la commune.

Voir avec la communauté de communes des Collines du Perche le busage sur 40 m au niveau du virage du lieudit « La Cirotière » et le goudronnage du chemin des Poulailières.

**Commission bâtiments**

Suite à la tempête du 10 au 11 février, certains bâtiments ont subi des dégâts et ont été réparés par l'Entreprise Jean-Michel PANNIER, sur commande de Jean-Pierre FUSIL en charge des bâtiments communaux.

Prendre contact avec l'Architecte des Bâtiments de France pour établir un descriptif des travaux à exécuter sur l'église.

Travaux boulangerie : les travaux sont commencés et un devis complémentaire de 3 463,50 € TTC a été présenté pour le lot n°01- maçonnerie – VRD, relatif à l'évacuation des eaux usées. Jean-

Pierre FUSIL et Olivier ROULLEAU se chargent de revoir le devis lors de la prochaine réunion de chantier, réunion prévue chaque mardi à 11 heures.

#### Commission communication

Prochaine réunion de la commission prévue le 18 Février.

Monsieur Alain PERAL se propose de faire le suivi de la mise à jour du site « Internet »

#### Commission finances

Pour toute subvention d'un montant égal ou supérieur à 100 € reçue en 2008, chaque association a présenté une demande écrite pour l'année 2009 ainsi qu'un bilan financier. Ce qui a permis à la commission d'allouer une subvention en 2009 qui sera entérinée par le Conseil Municipal.

### **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET INTERCOMMUNALITE**

#### Piscine de Mondoubleau

A l'issue de la lettre de notre commune adressée à l'ensemble des élus de la communauté de communes et du canton, sur l'avenir de la piscine de Mondoubleau, une commission s'est mise en place pour réfléchir sur le fonctionnement de cette structure au mois de juin 2009, la commune de Mondoubleau ne pouvant plus assumer cette charge seule. Il en ressort que les membres ont soumis la possibilité de demander aux communes une participation financière établie en fonction du nombre d'habitants (environ 2,36 €/habitant). Cette proposition est à l'étude par les services de l'Etat pour sa mise en place. La commune de Mondoubleau continuera à assurer la charge financière de cet équipement pour les mois de juillet et août. De même, cette commission va étudier les possibilités de réhabilitation de cet équipement sportif.

#### Syndicat de La Commanderie d'Arville

Monsieur Jean-Pierre BIARD fait part du compte – rendu de la réunion du Syndicat de La Commanderie. La commune de DROUE a demandé son retrait sans compensation financière.

Ce syndicat pourra être dissous puisque les communes adhérentes au syndicat sont intégrées dans le territoire de la Communauté de Communes disposant de la compétence « tourisme ». La commune du Plessis-Dorin émet une réserve quant à sa dissolution. Voir la participation financière de chacune des communes lors de l'achat des bâtiments par le Syndicat : grange d'amière, pigeonnier et boulangerie.

### **OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE CARTE COMMUNALE**

Le Conseil Municipal

- décide de prescrire l'élaboration d'une carte communale pour la commune de SAINT AGIL
- de constituer un groupement de commande associant les communes de Baillou, Saint-Agil, Souday et Le Temple, membres de la Communauté de Communes des Collines du Perche.
- autorise Monsieur Le Maire à signer une convention intercommunale pour le groupement de commande
- désigne la commune de SAINT AGIL, représentée par Madame Karine GLOANEC-MAURIN, en qualité de coordonnateur de commande non mandataire.
- désigne comme représentant de la future commission ad'hoc :
  - Mr Olivier ROULLEAU, membre titulaire
  - Mr Jean-Claude THUILLIER, membre suppléant
- sollicite l'assistance de la DDEA pour la conduite de l'opération.

## **OBJET : APPROBATION DU DEVIS DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### *Travaux de la commission « Assainissement »*

Mr DANTON, du Bureau d'Etudes SAFEGE, a remis un devis en deux points pour un montant total avoisinant les 25 000 €, relatif à une proposition d'ingénierie dans le cadre de l'assainissement collectif du bourg. Certaines opérations mentionnées, pouvant être réalisées par le service administratif de la Mairie, aidé des membres du conseil, il a été demandé à Mr Danton que ce devis soit revu à la baisse.

Ce jour, nous avons étudié le nouveau devis épuré, s'élevant à 15 000 € environ.

Vu la conjoncture actuelle, il semblerait que des subventions européennes, aides gouvernementales pourraient être obtenues pour relancer l'emploi. Devant une telle incertitude, vu l'importance des sommes à engager et de la décision à prendre, la commission a décidé de soumettre au conseil municipal une consultation auprès de la population afin d'expliquer clairement aux concitoyens la teneur du dossier et le montant de l'éventuel engagement.

### *Décision du Conseil Municipal*

Après réflexion, le Conseil Municipal entérine la décision de la commission et charge Mr Le Maire de solliciter auprès de Mr Maurice LEROY, Député de Loir et Cher, une aide financière au titre de la réserve parlementaire.

La réunion d'information auprès de l'ensemble de la population présentera de manière objective les deux aspects environnemental et financier du projet, en présence d'un représentant des services du département et de Mr Le Percepteur.

Un courrier sera adressé en ce sens au Bureau d'Etudes SAFEGE. L'approbation du devis complémentaire de maîtrise d'œuvre est reportée à une date ultérieure.

## **OBJET : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2009**

Le Conseil Municipal accorde une subvention aux associations représentant un somme globale de : 4 796,00 € pour l'année 2009. La liste est consultable en Mairie.

## **OBJET : DOCUMENT D'ARPENTAGE TERRAIN COMMUNAL « LA GRANDE FOUCAUDIÈRE »**

Monsieur Gérard GUERIN ne donnant pas suite à notre proposition d'acquérir 217 m<sup>2</sup> du terrain communal situé au lieudit « La Grande Foucaudière », un document d'arpentage sera établi, après la période des récoltes, avec la SCP ROULLIER, délimitant précisément le terrain communal.

## **OBJET : DEVIS TRAVAUX EGLISE**

Le devis de MONDOUBLEAU MENUISERIE est approuvé pour la réfection du plancher situé à la base du clocher de l'église.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### *Travaux de peintures 2009*

Les travaux de peintures des bâtiments communaux programmés en 2009 seront confiés à l'entreprise COUDRAY de Mondoubleau.

### *Remboursement FCTVA 2008*

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, la commune peut obtenir le remboursement du FCTVA 2008 en 2009 sous réserve qu'elle s'engage à accroître ses dépenses d'investissement en 2009. Une convention sera établie à cet effet avec l'Etat.

Le Maire,  
J. RONCIER.